

LA REMISE SUR ACHAT



Une remise de 12% est réalisée sur les achats effectués dans l'ensemble des magasins CSF intégrés et des magasins Carrefour Hypermarchés intégrés aux collaborateurs ayant une carte PASS.

Les avantages spécifiques sur les achats en magasin s'adressent à **l'ensemble des collaborateurs CSF.**

-12%

La remise est calculée sur un **plafond annuel d'achats de 13 000€** par salarié bénéficiaire et **par année civile** (soit une remise maximale de **1 560€ par an**)

Cette remise est également applicable à :

- la billetterie/spectacles,
- aux voyages, aux assurances,
- au fuel domestique,
- à la location de véhicules Carrefour,
- aux achats effectués aux drives,
- aux achats réalisés en ligne sur le site de livraison à domicile
- ainsi qu'à l'achat de carburant effectué dans les stations-services des magasins CSF et hypermarchés intégrés



10% dans les magasins en Location-Gérance hors essence.

La cotisation de la carte PASS Mastercard classique est offerte à tout collaborateur CSF. **La seconde carte libellée au nom du conjoint et rattachée au même compte bancaire est également gratuite.**

Pour les salariés ayant la **carte Gold**, la cotisation sera égale au montant dû au titre de la carte Gold auquel sera soustrait le montant de la carte PASS Mastercard classique. (41€ au lieu de 55€)



Cas particulier :

Les collaborateurs **en situation d'interdit bancaire** peuvent disposer de la remise sur achat selon des modalités spécifiques. **Une fois le refus délivré, présenter les preuves d'achat (tickets de caisses) à votre responsable pour qu'il les transmette au service paie.**



RESTEZ CONNECTÉS
Avec la **CFTC**



Site internet



Facebook



Instagram



TikTok



Une question ?
DEMANDEZ À
Claire !

